

LE M@G^{Ni}22

OCTOBRE 2020

VOTRE M@GAZINE D'INFORMATION MUTUALISTE

**TAXES SUR
LES MUTUELLES :
ÇA SUFFIT !**



**DÉMOCRATIE
SANITAIRE,
À QUOI ÇA SERT ?**



**IMPACT
PSYCHOLOGIQUE
DE LA CRISE DU COVID
CONSTAT ET PRÉVENTION**



**LA MUTUELLE
CATALANE**

Optez pour une mutuelle plus humaine

ACTU >

3 INFOS MUTUELLE

> Quel que soit votre âge la mutuelle catalane vous accueille

DOSSIER SANTÉ > 4/5



SANTÉ PUBLIQUE >

6 TAXES SUR LES MUTUELLES : ÇA SUFFIT !

INFO SANTÉ >

7 LE PROGRÈS ? OUI, MAIS LEQUEL ?

INFO SOCIAL >

8 DÉMOCRATIE SANITAIRE ET MUTUALITÉ

BRÈVES SANTÉ >

9

- > L'artémise annuelle, la plante miracle ?
- > Les maux du télétravail
- > Un congé indemnisé pour les aidants salariés

LA CATALANE ET VOUS >

10 PARRAINAGE

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR >

11 VACCINER, AFFECTION LONGUE DUREE, FACTURATION

QUEL QUE SOIT VOTRE AGE LA MUTUELLE CATALANE VOUS ACCUEILLE

Vous avez un âge certain, vous avez cotisé toute une vie ! Vous entrez dans la catégorie des « **indésirables** ». C'est une tendance qui s'affirme de plus en plus car c'est vrai le coût de la santé progresse en même temps que la longévité.



On voit hélas la barrière de l'âge devenir une réalité. Une barrière difficile « **à sauter** » car passé 74 ans certains organismes de santé vous considèrent comme personne « **non grata** », et ne vous permettent pas d'adhérer à certaines garanties.

La Mutuelle Catalane a mis en place toute une série de contrats adaptés à vos besoins dont certains prennent en charge le 100 % santé quel que soit votre âge.

Une vraie mutuelle se doit de considérer qu'avancer dans l'âge n'est pas une tare ou une charge supplémentaire, d'autant plus que certains ont cotisé toute leur vie.

La solidarité doit prendre en compte la diversité de la population et apporter à tous l'opportunité d'avoir une couverture santé de qualité.

GÉRARD
BILLÉS

> Président



#ÉDITO

UN AUTRE MONDE APRÈS LA COVID 19 ?

La période difficile que nous venons de passer à cause du coronavirus et qui va sûrement perdurer encore, a démontré que les complémentaires santé et surtout les mutuelles de proximité étaient un lien efficace pour des populations parfois désemparées. Ce que la période de confinement vient de confirmer.

LES MUTUELLES DE PROXIMITÉ UN RELAIS EFFICACE POUR LA POPULATION :

Cette crise aura prouvé encore une fois la qualité de l'implication des mutuelles de proximité, les vraies mutuelles, celles qui sont proches de leurs adhérents et de la ruralité avec le concept « **Mutuelle de village** ». Des mutuelles à taille humaine qui peuvent prendre en compte immédiatement toutes les demandes de leurs adhérents. Dans un contexte difficile car inédit, imprévu, anxiogène, ces mutuelles ont apporté un réconfort à la plupart de leurs adhérents dans la difficulté. En ce qui nous concerne notre plan de continuité a bien fonctionné, ce qui prouve la qualité de notre organisation.

MAIS ALORS POURQUOI TAXER ENCORE LES COMPLÉMENTAIRES SANTÉ ?

Nos décideurs « des technocrates » n'ont pas compris que taxer les mutuelles c'est en fin de compte taxer la population. Jusqu'où va-t-on arriver, puisque certains contrats supportent jusqu'à 21,07 % de taxes ? Déjà la nouvelle taxe Covid 19 est en préparation. Nous n'en connaissons pas les modalités. Elle n'est pas encore votée mais elle apparait dans le projet de Loi de financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) avec un taux de 2.60 %... C'est la surprise car elle va coûter à votre mutuelle 190 000 euros.

Augmenter les taxes, obliger les mutuelles à fortifier leurs réserves, ajouter des obligations administratives, tout cela en finalité... c'est l'adhérent qui va le payer ! La solidarité, notre mutuelle l'assume en permanence en privilégiant : la proximité, l'entraide, des cotisations adaptées, mais également « **une écoute** » car nos adhérents sont en recherche de réponses.

En plus de notre rôle de protéger la santé de tous, nous sommes devenus des collecteurs d'impôts. Certains pourraient nous demander de puiser dans nos réserves mais elles sont imposées par la législation, par ces mêmes technocrates et si on n'a pas le montant de réserve requis « **on n'existe plus** ».

LE MONDE D'APRÈS :

Il semblerait qu'il y ait provisoirement une prise de conscience collective sur les enjeux de la santé. Il faut des événements comme celui qu'on vient de passer « **la Covid 19** » et ce n'est pas fini, pour s'apercevoir que la santé est un bien précieux. Mais il ne faut pas rêver, une fois la crise passée, on risque vite d'oublier ! Notre espoir c'est que, malgré tout, on prenne conscience qu'il faut un changement de méthode pour préparer au mieux le Monde d'après.

Directeur de la publication : Gérard BILLÉS
Rédacteur en chef : Christophe Boissonnade
Conception, création : Olivier Hochart
Crédit-photos : Shutterstock - AdobeStock
Impression : CIA Bourgogne

Imprimé à : 5 100 ex
Diffusé à : 5 006 ex
Périodicité : semestrielle
ISSN : 2257-7513

LA MUTUELLE CATALANE

Optez pour une mutuelle plus humaine

INTERVIEW

JEAN-LOUIS
SPAN

> Président de la
Fédération Diversité et
Proximité Mutualiste.

En tant que Président de la FDP, je suis particulièrement attentif au fait de reconnaître à tous les acteurs de santé la place qui est la leur à l'intérieur du système de santé. La crise sanitaire, que nous traversons depuis mars 2020, avec l'apparition de la COVID 19 fait ressortir avec d'autant plus de véhémence l'importance de la contribution des psychologues dans un parcours de soin, de plus en plus tendu.

Au nombre de 74 058¹, les psychologues sont quantitativement plus importants que les psychiatres². Ils exercent en libéral, en hôpital et en établissements médico-sociaux et peuvent combiner les deux approches. Qu'ils soient, pour les premiers, "accompagnateurs de la parole de l'âme" et, pour les seconds, "les médecins de l'âme", quand on procède à un détour étymologique, il en ressort que tous deux concourent au même objectif qui est "l'accompagnement de la détresse humaine". Ainsi, loin de moi l'idée de rentrer dans une logique trop simplificatrice d'opposition entre ces deux catégories de professions qui concourent de façon commune à la soutenabilité d'un système en crise.

Aujourd'hui, quelques faits m'interpellent sur le déficit de reconnaissance dont souffrent les psychologues.

- > Rappelons d'abord, que la Sécurité Sociale ne reconnaît pas de façon tarifaire les différentes prestations réalisées par la profession !
- > Par ailleurs, les dernières revendications de salaire qui appellent à un début de carrière à deux fois le SMIC net et un doublement de salaire en fin de carrière démontrent bien que cette catégorie professionnelle souffre d'une non-reconnaissance de ses compétences. Pour illustrer ces propos, je rappellerai simplement la mobilisation de l'article 51 et des expérimentations rattachées qui ont su mobiliser les psychologues autour de projets territoriaux d'envergures. Il est inadmissible de constater que ceux-ci étaient souvent moins payés qu'une consultation de généraliste alors, qu'en parallèle, d'autres spécialistes coutumiers des dépassements d'honoraires pouvaient intervenir.
- > Enfin, on ne peut que déplorer l'absence de structuration institutionnelle autour d'un "projet psychologique d'établissement". Une reconnaissance par décret des établissements autorisés permettrait d'aller dans ce sens, de redonner toute la place à la profession et donnerait, ainsi, une vraie valeur ajoutée au projet personnalisé de santé des usagers.

Cette tendance à l'invisibilité professionnelle n'empêche pourtant pas la tenue de double discours. Ainsi, le 16 juin 2020, Jérôme SALOMON, Directeur Général de la Santé reconnaissait que "la mobilisation de tous les membres des équipes de réanimation – soignants mais aussi psychologues (...) a été magnifique³."

¹ Staffsanté, 1^{er} Janvier 2020

² 15 479 praticiens, in Données data DRESS.

³ Extrait de la Mission d'information de la conférence des Présidents sur l'impact, la gestion et les conséquences dans toutes ses dimensions de l'épidémie de Coronavirus-Covid 19 (séance du mardi 16 juin 2020 à 17 heures in http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/comptes-rendus/covid19/15covid191920020_compte-rendu).



Dans sa stratégie de développement, la FDP a bien cerné l'importance de la mobilisation des psychologues. En effet, cette approche renforce la promotion des services de proximité, seuls capables d'apporter des réponses territorialisées qui soient au plus près des besoins de santé des citoyens.

C'est ainsi qu'est née la plateforme **SESAM Psy** !

Après avoir pris attache auprès du Syndicat National des Psychologues (SNP) pour partager ce projet et bénéficier d'une expertise, nous sommes allés à la rencontre de professionnels afin de leur expliquer l'enjeu du service.

Nous avons communiqué sur le fait que notre désir était double. D'abord, nous voulions proposer aux adhérents, un espace d'accompagnement psychologique qui soit suffisamment flexible tant dans ses modalités de prise en charge que dans son périmètre de compétence. Puisque, en effet, dans un second temps, **SESAM Psy** doit pouvoir s'ouvrir à des problématiques de santé transversales et spécifiques à chaque territoire.

A ce jour, la FDP a pu mobiliser un pool d'une cinquantaine de psychologues rattachés aux mutuelles que nous fédérons. Des ouvertures de plateformes ont été opérées auprès de nos mutuelles et d'autres environnements sont en cours de finalisation.

INTERVIEW



PATRICK-ANGE RAOULT

- > Psychologue clinicien – Maître de conférences et membre du bureau national du SNP
- > Rédacteur de la revue *psychologies et psychologies*

Le M@G : Monsieur Raoul, quels sont les constats établis aujourd'hui au niveau national sur l'impact psychologique de la crise sanitaire ?

Ils sont multiples. Nous constatons la montée d'une anxiété liée au climat anxigène qui est plus ou moins bien gérée selon le contexte des personnes. Cette anxiété vient rencontrer des fragilités déjà présentes qui sont venues amplifier l'impact psychologique de la crise sanitaire. La question de l'angoisse de mort est particulièrement forte. Avec le coronavirus, la menace entoure tout un chacun, avec une difficulté supplémentaire : l'ennemi est invisible et insaisissable. Il s'insinue dans les moindres recoins de notre vie personnelle et professionnelle. Cela vient porter ombrage à la sérénité de nos relations sociales car tout contact devient inquiétant, les gens s'évitent et les visages sont masqués. Le confinement lui-même a créé un sentiment d'isolement, de solitude et un malaise générant parfois des violences psychologiques, voire physiques dans les relations intrafamiliales. Nous relevons globalement l'apparition de véritables lignes de fracture dans les relations interpersonnelles. Nous avons constaté également un effet secondaire sur la vie professionnelle. La dégradation des situations économiques et la fragilisation des perspectives d'avenir aggravant les tensions liées à l'anxiété précitée. De plus, nous vivons cette situation où, d'un coup, quelque chose s'instaure dans le temps. Une situation qui devient permanente, dans laquelle même des gens qui ont supporté le confinement s'aperçoivent que cela perdure et que la menace reste présente avec des rapports à la vie complètement modifiés (port du masque avec la sensation d'étouffement, distanciation sociale, etc.). Tous ces facteurs de fragilisation vont être amplifiés par la crise économique qui arrive. Les personnes les plus fragiles ont déjà "explosé" mais on va voir progressivement apparaître, avec des personnes qui se retrouvent en impasse, la peur du chômage et de la précarité crée des points d'angoisse avec un risque prononcé d'effondrement psychologique résultant d'un sentiment d'impuissance, d'incapacité et de sort injuste. Cela se traduit aussi par une augmentation des conflits familiaux impliquant des effondrements dépressifs, même chez des gens qui allaient bien auparavant.

Le M@G : Quelle démarche préventive recommandez-vous ?

Cette situation inédite nécessite un accompagnement rapide et flexible car beaucoup de cas sont apaisables en quelques consultations chez un psychologue, à condition que les personnes soient prises en charge suffisamment tôt. Cela permet au patient de trouver des ressources internes afin de faire face à ces situations. Il faut des dispositifs qui répondent aux situations d'angoisse diffuse comme la pandémie et le travail de prévention et d'accessibilité me semble particulièrement important. En cela, le principe des plateformes est pertinent et SESAM Psy répond parfaitement au besoin de flexibilité et d'accessibilité simplifiée pour les patients. L'approche territoriale et multimodale de la plateforme SESAM Psy est capitale car elle permet aux patients de prendre rendez-vous par internet pour une téléconsultation ou en cabinet. Cette innovation représente aussi un changement de pratique pour les psychologues qui accélère un nouveau mode de contact. C'est aussi un bon média car il permet de prendre contact avec des populations qui n'osaient pas jusqu'alors consulter un psychologue. Cela leur permet de trouver un point d'appui rapidement et en toute discrétion.

Le M@G : Dans ce contexte, qu'attendent les psychologues des Mutuelles de proximité ?

Actuellement une réflexion est menée par la CNAM à la demande du Ministère de la Santé et des Solidarités pour la mise en place de remboursements de consultations de psychologues. Ces entretiens pour des troubles légers et moyens, évitent effectivement une médicalisation très lourde et très coûteuse des patients. Si ce projet de la CNAM arrive à se mettre en place, les remboursements seront probablement répartis entre le régime général et les complémentaires santé. En attendant, le remboursement ou la prise en charge d'une partie du montant des consultations par les mutuelles permet au moins une première rencontre pour une séance d'annonce. C'est très important car le frein à la consultation n'est pas uniquement psychologique, il peut aussi être d'ordre financier. Une plateforme comme SESAM Psy et l'investissement qu'il traduit de la part des mutuelles constituent une réponse précieuse au besoin de prise en charge de leurs adhérents et adaptée aux attentes des psychologues, dont la crise sanitaire a enfin révélé aux yeux de tous, l'importance de leur rôle social.

TAXES SUR LES MUTUELLES : ÇA SUFFIT !

Alors que notre Fédération appelle depuis avril à une large concertation avec l'ensemble des familles de complémentaires santé, force est de constater que le gouvernement bafoue une nouvelle fois la gouvernance mutualiste, en plus de renier l'engagement du Président de la République de ne pas créer un impôt COVID.

Les petites et moyennes mutuelles représentées par l'ADPM et la FDPM mettront tout en œuvre pour que l'inscription dans la prochaine loi de financement de la Sécurité Sociale d'une « contribution de solidarité exceptionnelle » à hauteur d'1Md€ n'aboutisse pas et ne soit pas reconduite en 2022 pour un montant de 500 M€.

Depuis 2003, tous les gouvernements sans exception ont contribué à la taxation des mutuelles qui sont devenues des collecteurs d'impôts ! Ce sont aujourd'hui les « entreprises » les plus taxées de France qui, de surcroît, ne peuvent déduire la TVA de leurs achats de fonctionnement ou d'investissement. Les mutuelles payent donc tout 20 % plus cher que n'importe quelles autres entreprises.

Ajoutons à cela, les sommes considérables dépensées pour la formation du personnel, la mise en conformité juridique et l'adaptation de nos logiciels de gestion, imposées à chaque application des nouvelles réformes (RGPD, DDA, Résiliation infra annuelle, 100% Santé, Solvabilité 2 ...) et on ose stigmatiser les mutuelles sur leurs frais de gestion ?!

Nous rappelons donc notre opposition ferme à cette taxe supplémentaire qui ne fait que renchérir le coût de l'accès aux soins de nos concitoyens, sachant qu'il n'appartient pas au gouvernement de s'immiscer dans la politique tarifaire des organismes mutualistes.



LE GOUVERNEMENT TAXE LES SEULS ORGANISMES QUI PARTICIPENT À LA SOLIDARITÉ !

Décidée unilatéralement, la « taxe COVID » prévoit de majorer la Taxe de Solidarité Additionnelle (TSA) de 2,5 %, la portant à 15,87 %. Soit un véritable impôt que chaque citoyen, couvert par une complémentaire santé, devra acquitter annuellement pour accéder à une complémentaire. Nous assistons non seulement à la pérennisation du forfait « médecin traitant » qui devait cesser en 2021, mais à un accroissement de la fiscalité indirecte des Français, le tout porté par un mensonge d'Etat assumé. Cette taxation n'est pas de nature à rétablir la confiance entre « Le Politique » et « Le Citoyen » - à ce rythme, les Français peuvent aussi trembler pour leur épargne ! Enfin, les assurés sociaux, adhérents de mutuelles savent que la solidarité s'est organisée dans les territoires grâce à l'action des collectivités territoriales, au premier rang desquelles les communes et grâce à l'action des mutuelles dont certaines ont dispensé de cotisations nombre d'adhérents et professionnels durement touchés, tout en leur servant les prestations nécessitées.

A ce jour, vouloir ne pas reconnaître ces actions n'est que mépris à l'égard de celles et ceux qui sont à la tête des solidarités dans ce pays : c'est ne pas vouloir reconnaître que d'ici quelques semaines, les complémentaires santé auront à supporter l'impact de l'accroissement du chômage au travers de la portabilité des contrats.

APRÈS L'ÉTATISATION DE LA SÉCU, L'ÉTATISATION DES MUTUELLES SANTÉ ?

Une fois de plus, le gouvernement bafoue la gouvernance mutualiste et le principe de liberté d'autonomie des décisions, principe de base à toute entreprise, a fortiori les entreprises à but non lucratif. Si le gouvernement veut supprimer les complémentaires santé, qu'il le fasse et renforce alors les interventions de l'assurance-maladie, mais qu'il cesse de distiller de fausses nouvelles concernant les complémentaires santé et les mutuelles en particulier. A la différence des assureurs, les organismes mutualistes ne distribuent aucun dividende à leurs actionnaires. Les éventuels excédents sont utilisés pour conforter leurs réserves imposées par la loi (règles prudentielles) ou à compenser des déficits sans augmenter la cotisation de leurs adhérents.

La récente prise de position d'Emmanuel Macron sur la 5G renvoyant les opposants au statut, dévalorisant à ses yeux, d'Amish (voir le communiqué du Réseau Environnement Santé à ce sujet) permet d'ouvrir le débat sur la notion de progrès et plus spécifiquement, sur la place des développements technologiques dans ce progrès. Nous vivons une période particulièrement intéressante parce que c'est une période de mutation. Aujourd'hui, on ne peut pas penser le progrès sans avoir en tête le lien avec la crise écologique et la santé est une composante majeure de cette crise écologique, comme le COVID est venu nous le rappeler.

LE PROGRÈS ? OUI, MAIS LEQUEL ?

TRIBUNE D'ANDRÉ CICOLELLA* PRÉSIDENT DU RÉSEAU ENVIRONNEMENT SANTÉ

La récente prise de position d'Emmanuel Macron sur la 5G renvoyant les opposants au statut, dévalorisant à ses yeux, d'Amish (voir le communiqué du Réseau Environnement Santé à ce sujet) permet d'ouvrir le débat sur la notion de progrès et plus spécifiquement, sur la place des développements technologiques dans ce progrès.

Nous vivons une période particulièrement intéressante parce que c'est une période de mutation. Aujourd'hui, on ne peut pas penser le progrès sans avoir en tête le lien avec la crise écologique et la santé est une composante majeure de cette crise écologique, comme le COVID est venu nous le rappeler.

Combien de promesses de développement technologique se sont révélées être des cauchemars ? En 1945, le DDT était le pesticide miracle. Dès 1962, Rachel Carson alertait sur les dégâts sur l'environnement, le « printemps silencieux » avant une interdiction dans les années 70. Aujourd'hui, on voit les dégâts sur la santé humaine. Les femmes dont les mères étaient les plus exposées ont 4 fois plus de cancers du sein. Dans les années 50, Nylon, Téflon, PVC... l'avenir était dans le plastique pour le textile, la cuisine, l'habitat... Adieu, bois, coton, verre... tous ces matériaux ringards.

Aujourd'hui, les impacts sanitaires du BPA, utilisé pour les biberons en plastique, recouvrent actuellement tout le spectre des maladies chroniques et les microparticules de plastiques contaminent tout l'écosystème et les humains. Les OGM allaient nourrir la planète, à coup de déversement de glyphosate. Aujourd'hui, l'avenir est dans l'agriculture bio, les matériaux naturels...



La règle doit être d'arrêter cette fuite en avant selon laquelle, toute technologie est bonne par principe. On sait que toute technologie a un coût sanitaire et environnemental. Il est absurde de développer la 5G avant même que l'évaluation des risques n'ait été faite. Or on attend le rapport de l'ANSES pour 2021.

Ce qui doit guider l'action publique, c'est la réponse à la question : est-ce que cette technologie apporte une réponse à la crise écologique ou est-ce qu'elle l'amplifie ? La réponse à cette question n'est pas l'affaire des seuls industriels ni même des politiques, c'est la société qui doit être éclairée sur la nature de ces choix, car c'est elle qui paie la facture. La démocratie doit s'enrichir de ce débat.

* André Cicoella est un chimiste, toxicologue et chercheur français en santé environnementale, spécialiste de l'évaluation des risques sanitaires. En 2009, il crée, avec notamment l'aide de l'association Générations futures et du WWF, l'association Réseau Environnement Santé (RES), dont il est président. Cette association est à l'origine de l'interdiction du bisphénol A dans les biberons et du perchloroéthylène pour le nettoyage à sec. André Cicoella représente RES au sein du conseil d'administration de la Maison des Lanceurs d'Alerte, créé en 2018.

DÉMOCRATIE SANITAIRE ET MUTUALITÉ : VŒUX PIEUX OU HISTOIRE D'UNE AMBITION À ACHEVER ?

La crise sanitaire n'a fait que conforter la tendance générale qui se dégage depuis des années : un intérêt croissant des Français pour la Santé ! À travers elle, c'est la question des dépenses de Santé et, plus globalement, de la soutenabilité de notre système de protection sociale qui est en jeu. Très souvent, le recours à l'étymologie d'un terme permet d'apprécier à la fois son sens et son périmètre : "Demo" signifie "le peuple" et "Cratie" renvoie à "cratos" qui signifie "pouvoir". Cela revient à dire que le pouvoir du peuple ne se résume pas qu'au droit de vote. En effet, faire Société se décline à bien d'autres endroits et à bien d'autres moments que le temps électoral. Or, la FDPM constate avec récurrence que la France souffre d'un inachèvement en la matière !

LA DÉMOCRATIE SANITAIRE : UN OBJET SOCIAL INACHEVÉ !

La prééminence d'une tradition française à tendance centralisatrice, marquée par la délégation de pouvoirs aux institutions par la mécanique du vote, demeure paralysante. Il suffit d'observer les modalités de validation du PLFSS par le Parlement, pour vérifier que la double logique partisane et technocratique atténue les velléités citoyennes des députés, parfois rattrapés par des préoccupations plus individuelles. A cela s'ajoute, l'absence d'une organisation citoyenne dotée d'une autorité reconnue en Santé. Bien que les raisons soient difficilement identifiables, l'Histoire montre que le système de protection sociale, depuis sa création, privilégie les appareils syndicaux en tant qu'organe de représentativité. Or, aujourd'hui, la conjoncture économique, doublée des réalités sociodémographiques, justifie que l'on réinterroge la pertinence de ces formes dites "représentatives". Enfin, l'exercice de démocratie sanitaire doit pouvoir exprimer des besoins en Santé en s'alimentant de l'Intelligibilité du système de Santé. Pourtant, ce n'est pas le cas. La sectorisation croissante des soins et du social, couplée à des spécificités territoriales propres, amènent le constat suivant : la mobilisation citoyenne collective espérée sur ces questions demeure très décousue, pour ne pas dire inexistante !

LA FORCE DE LA PÉDAGOGIE OU LA NOUVELLE ŒUVRE MUTUALISTE COMME LEVIER DE DÉVELOPPEMENT DE DÉMOCRATIE SANITAIRE !

La démocratie sanitaire est un vaste chantier social que le Mutualité doit poursuivre. Encore faut-il avoir une idée de ce qu'elle doit être ou ne pas être ! Daniel GALAXIE, universitaire, en 2015, dans "Les enjeux citoyens de la représentation politique" évoque le point de faiblesse de la démocratie représentative, souvent assimilée à l'agrégation d'intérêts particuliers au détriment de l'Intérêt Général. Pierre ROSANVALLON, sociologue, dans "Le bon gouvernement", en 2015, invite à passer d'une démocratie d'autorisation, où le vote permet aux représentants élus de décider, à une démocratie d'exercice, où le citoyen s'associe aux élus pour décider. En substance, cela incarne toute la force de la FDPM et des Petites et Moyennes Mutuelles qui ont bien compris que la démocratie sanitaire ne se décrète pas ! Au contraire, elle doit s'arrimer à la construction d'une vision co-construite, légitimée et investie par tous. Le Parlement Citoyen, en est son incarnation ! En effet, la Mutualité, telle que nous la vivons et valorisons au quotidien,

par sa proximité et son objet social, doit faire oeuvre de pédagogie au sein des territoires et au service des Citoyens. C'est tout le chantier qui nous attend dans les mois à venir ! Cela débutera par l'expression de la vision de chacune des PMM en la matière afin qu'elle puisse servir de base de concertation et d'apprentissage local. Aujourd'hui, nous constituons une courroie de démocratie sanitaire inestimable qui doit participer à l'émergence d'une nouvelle forme d'intelligence territoriale.

LES OUTILS AU SERVICE DE LA DÉMOCRATIE SANITAIRE : UNE DÉMARCHÉ SURTOUT REPRÉSENTATIVE !

AU NIVEAU NATIONAL : Agences Sanitaires, Commission des accidents médicaux, Conférence nationale de santé

AU NIVEAU RÉGIONAL : Conférence Régionale de Santé et d'Autonomie, Conférence de Territoire

AU NIVEAU LOCAL : Programme Local de Santé, Conseil Local de Santé, Conseil des Caisses d'Assurance Maladie, Conseil de Vie Sociale destiné aux établissements Médico-sociaux, depuis la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-social, Commission des Relations avec les Usagers et à la Qualité de la Prise en Charge destinée aux établissements sanitaires, depuis la loi du 4 mars 2002 relative aux droits des malades et à la qualité du système de santé.

LES 34 RECOMMANDATIONS DES MUTUELLES DE PROXIMITÉ POUR « LE MONDE D'APRÈS ».

Ce plaidoyer des petites et moyennes mutuelles dresse une liste de propositions concrètes dans les domaines de la santé, de l'environnement et du lien social. Remis aux parlementaires et aux ministres concernés, ce texte rappelle aussi que le modèle mutualiste est à l'origine des solidarités dans nos territoires et profondément ancré dans nos valeurs républicaines. Les petites et moyennes mutuelles de proximité sont le premier échelon de la démocratie sanitaire.



Consultez le plaidoyer sur https://fdpm.fr/docs/Plaidoyer_FDPM.pdf

LES MAUX DU TÉLÉTRAVAIL



Si de nombreuses personnes ont goûté au télétravail depuis le début de la crise sanitaire et pour la plupart, en avoir apprécié les avantages, il est intéressant de constater avec un peu de recul sur cette pratique généralisée par la force des choses, que tout n'est pas tout rose.

Depuis la fin du confinement, kinés, ostéopathes et chiropracteurs voient exploser le nombre des consultations pour des céphalées, des douleurs aiguës au dos, dans les cervicales ou encore aux lombaires, en lien à une sédentarité accrue et au stress. Le sentiment général de ces professionnels de santé est que leurs patients travaillent plus longtemps et de façon plus intense, dans de mauvaises postures provoquées par un poste de travail inadapté car trop souvent improvisé au domicile.

Les muscles des cervicales et des lombaires étant réactifs aux émotions, les fortes tensions qu'ils constatent chez leurs patients, traduisent pour ces professionnels des problèmes psychiques liés au confinement. Ils relèvent également de nombreuses entorses aux chevilles chez les jeunes adultes qui ont déplacé leur activité sportive à domicile et des douleurs aux hanches liées à la sédentarité et au manque d'activité physique.

UN CONGÉ INDEMNISÉ POUR LES AIDANTS SALARIÉS

Sur les 11 millions d'aidants que compte la France, la proportion de salariés est estimée entre 4 et 5 millions de personnes, soit un salarié sur cinq. Un nouveau dispositif entré officiellement en vigueur le 30 septembre 2020 permet aux salariés du privé comme du public, aux travailleurs indépendants et aux demandeurs d'emploi de bénéficier d'un congé indemnisé.



La durée de ce congé est de 3 mois mais pourra être renouvelée jusqu'à un an maximum sur l'ensemble de la carrière d'un salarié. L'indemnité qui, selon les cas, sera versée soit par la Caisse des Affaires Familiales, soit par la Mutualité Sociale Agricole. Elle s'élève à 43,83 € par jour pour un aidant vivant en couple et 52,08 € pour un aidant vivant seul. Les pouvoirs publics, conscients de la méconnaissance du phénomène des aidants salariés dans le monde de l'entreprise, souhaitent renforcer les actions de sensibilisation. Les salariés aidants, majoritairement des femmes, voient trop souvent leur carrière impactée à cause de retards fréquents, d'épuisement et du stress, créant des tensions en entreprise et souvent de la stigmatisation par les collègues qui ignorent la situation vécue. Or ces situations pourraient être facilement évitées en établissant le dialogue avec les ressources humaines pour, par exemple, adapter les horaires de travail.

L'ARTÉMISE ANNUELLE, LA PLANTE MIRACLE ?

Utilisée depuis plus de 2000 ans par la Médecine Traditionnelle Chinoise, l'artémise annuelle, de son nom latin *artemisia annua*, ne contient pas moins de 200 principes actifs aux nombreuses vertus. L'un d'entre eux, l'artémisinine est connu dans les pays tropicaux comme traitement contre le paludisme et guérirait 95 % des cas.

Ce sont les débats sur la chloroquine qui ont attiré l'attention sur cette plante car plusieurs gouvernements africains ont pris la décision, pendant la crise, de traiter le coronavirus avec un autre traitement pas cher et naturel : des préparations à base d'artémise annuelle. Certains d'entre eux ont même lancé parallèlement des études cliniques pour en mesurer l'efficacité.



Cet intérêt pour l'Artemisia dans le contexte d'épidémie de coronavirus remonte au début des années 2000, lorsque des études chinoises avaient souligné les propriétés antivirales de la plante pendant l'épidémie de SRAS. Des essais cliniques avaient été menés révélant les effets positifs sur certains patients, même si la rigueur méthodologique de ces études avait été critiquée.

D'autres études, menées in vitro sur des cellules cancéreuses, mettent en avant l'efficacité de l'artémisinine contre certains types de cancers mais là encore, les données et les méthodologies employées sont critiquées par la communauté scientifique.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site de la Maison de l'Artemisia, une association humanitaire française qui lutte contre le paludisme : <https://maison-artemisia.org>.

UN CADEAU DE 20 EUROS

A CHAQUE FOIS QUE VOUS RECOMMANDEZ LA MUTUELLE CATALANE

Vous êtes adhérents et vous faites confiance à notre mutuelle, c'est une grande satisfaction pour nous. Souvent vous recommandez la Mutuelle Catalane à vos proches ou à vos amis.

Aujourd'hui nous voulons que ce partenariat, cette recommandation, soit formalisé par un chèque cadeau de 20 euros que nous vous adresserons pour chaque parrainage. Cette action doit nous permettre de diversifier nos adhérents et favoriser la solidarité intergénérationnelle.

L'équipe de la Mutuelle Catalane toujours à vos côtés vous remercie de votre fidélité.



PARRAINEZ UN PROCHE ET RECEVEZ

20€

DE CHÈQUE *CADHOC

contactez-nous
04 68 34 45 66

*Offre valable sur la gamme Individuelle, TNS et Étudiante (hors Mutuelle de Village et Agents Territoriaux)

LA MUTUELLE CATALANE

Optez pour une mutuelle plus humaine

Mutuelle régie sous le Livre II du code de la Mutualité. N° SIREN 302 476 536

Un chèque cadeau « Cadhoc » vous permet de profiter des offres de milliers de magasins partout en France.

FAITES-VOUS VACCINER CONTRE LA GRIPPE. LA MUTUELLE CATALANE PREND EN CHARGE LA TOTALITÉ DE LA VACCINATION QUEL QUE SOIT VOTRE AGE.

L'automne est déjà là et nous allons être confrontés, en même temps, à la grippe et à la Covid19. Il est donc impératif de se faire vacciner contre la Grippe pour éviter des erreurs de diagnostic (les symptômes peuvent être identiques). N'oubliez pas que la Grippe peut aussi avoir des conséquences graves, surtout pour les personnes atteintes d'autres pathologies.

SE FAIRE VACCINER... C'EST SE PROTÉGER !

Tous les contrats de La Mutuelle Catalane prennent en charge intégralement cette vaccination quel que soit votre âge.



VOUS AVEZ UNE MALADIE GRAVE VOUS POUVEZ BÉNÉFICIER D'UNE PRISE EN CHARGE AU TITRE D'UNE ALD (AFFECTION LONGUE DURÉE)



Nous attirons votre attention sur le fait que vous pouvez bénéficier d'une prise en charge au titre d'une ALD « affection longue durée » en fonction de votre état de santé.

Une ALD c'est la constatation d'une maladie chronique à caractère grave.

C'est votre médecin traitant qui doit faire la déclaration initiale.

Si votre ALD est diagnostiquée lors d'une intervention chirurgicale, la date de constatation doit prendre effet le jour d'entrée de votre hospitalisation. Vous serez dispensé de faire l'avance de tous les frais médicaux.

LA FACTURATION DES AUXILIAIRES MÉDICAUX

De plus en plus nous recevons des factures de certains auxiliaires médicaux (ostéopathes, acupuncteurs, étiopathes...) qui n'ont pas la qualité et les diplômes requis pour exercer ces spécialités médicales.

Nous ne pouvons pas accepter des factures sur lesquelles n'est pas mentionné le code ADELI.

Ce code prouve la certification de l'Auxiliaire médical par la Sécurité Sociale et mentionne sa spécialité.

Veillez à nous adresser vos factures en conformité avec la réglementation. Merci.



AGIR CHAQUE JOUR DANS VOTRE INTÉRÊT



ET CELUI DE LA SOCIÉTÉ



09/2020 - H28641 - Édité par Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Méditerranée, Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit - Siège social : 30 rue Pierre Bretonneau BP 39923 - 66832 PERPIGNAN
CEDEX 9 - 776 179 335 RCS PERPIGNAN - Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 029 669. Photographie : Yann Stofer. BETC

REGARDEZ BIEN, C'EST VOTRE NATURE

20%
sur votre
équipement
optique*



*REMISE PERMANENTE

Offre non cumulable avec d'autres promotions en cours, offre 2ème paire. Conditions en magasin. Les lunettes correctrices sont des dispositifs médicaux constituant des produits de santé réglementés qui portent, à ce titre, la mention CE. Demandez conseil à votre opticien.

V I S U A L
OPTICIEN DEPUIS 1959

LES OPTICIENS PERRIN VISUAL

Mas Guerido - 1, rue Marie Curie
CABESTANY

8, place de La Loge
PERPIGNAN

En partenariat avec

